

Pour publication immédiate

## Des administrateurs experts en gouvernance à la ChAD

Pour un conseil d'administration rigoureux et efficace

**Montréal, le 28 avril 2015** – Depuis 2012, la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) a entrepris une modernisation de son modèle de gouvernance afin de renforcer la crédibilité et la solidité de l'organisme d'autoréglementation.

Son conseil d'administration (C. A.) est composé de 13 membres. Huit administrateurs issus de l'industrie sont élus par les membres. Dirigeants d'assureurs, de cabinets de courtage et de cabinets d'expertise en règlement de sinistres, ces administrateurs représentent la diversité des modes de distribution de l'industrie et de ses enjeux.

Issus du grand public, les cinq administrateurs indépendants sont nommés par le ministre des Finances. En augmentant la présence des administrateurs indépendants au sein de son C. A. dès 2012, la ChAD a fait un choix innovant qui contribue à renforcer la confiance du public envers ses décisions. La ChAD est un des organismes ayant pour mission la protection du public où on retrouve, toutes proportions gardées, le plus grand nombre d'administrateurs indépendants.

### Conseil d'administration bonifié

Aujourd'hui, le C. A. compte quatre administrateurs ayant une certification en gouvernance de sociétés (IAS.A. et ASC), soit :

- Diane Beaudry, CPA, CA, IAS.A., présidente du C. A.
- François Côté, FPAA, CRM, ASC
- M<sup>e</sup> Julie-Martine Loranger, IAS.A.
- Sylvie Mercier, ASC

Jean-François Raymond, CRM, vice-président du C. A., est également engagé dans le processus d'accréditation menant au titre IAS.A. qu'il devrait recevoir en février 2016.

La présence d'administrateurs, ainsi spécialisés, ajoute rigueur et professionnalisme au C. A. de la ChAD. En effet, tant le titre IAS.A. que la désignation ASC témoignent d'une démarche entreprise par les administrateurs afin d'acquérir, de promouvoir et de transmettre les meilleures pratiques en matière de gouvernance de sociétés. Leur fine connaissance des enjeux liés à la gouvernance permet ainsi au C. A. de prendre des décisions pérennes qui contribuent à la réalisation de sa mission de protection du public.

### **À propos de la ChAD**

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de plus de 14 500 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

— 30 —

**Renseignements :**      Véronique Lieutaud  
Chambre de l'assurance de dommages  
514 842-2591 | [ylieutaud@chad.qc.ca](mailto:ylieutaud@chad.qc.ca)